



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 54913

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande rappelle à M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville que le Gouvernement a décidé à ce jour la labellisation de 227 « maisons de l'emploi », dont celle de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay en Loir-et-Cher. Près de 200 de ces « maisons de l'emploi » labellisées bénéficient d'une convention de financement signée ou en cours de signature, ce qui leur permet d'assurer le financement de l'État et des autres partenaires pour l'équipement et le fonctionnement de chacune d'entre elles. Une trentaine de « maisons de l'emploi » labellisées, dont celle de Romorantin-Lanthenay, n'ont malheureusement toujours pas obtenu la signature de leur convention de financement. Cette attente ne peut se prolonger puisqu'elle bloque toute mise en oeuvre des projets de « maison de l'emploi » dont le financement par les autres partenaires (Union européenne, conseil régional, conseil général, pays, communauté de communes, communes...) est dès lors mobilisé en vain. Il lui demande selon quel calendrier et quelles modalités ces « maisons de l'emploi » vont obtenir la signature de leur convention de financement qui donne toute sa portée à la décision de labellisation déjà prise par l'État.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54913

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 7010

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)